



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Baisse des aides au bois énergie

Question écrite n° 14326

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard appelle l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur l'annonce faite par l'ANAH de la baisse des aides au bois énergie en 2024. L'ANAH annonce des aides financières plus importantes pour accélérer les rénovations de qualité et pour accélérer dans la décarbonation des modes de chauffage. Dans un contexte de budget en hausse, l'ANAH prévoit pourtant de diminuer de 30 % ses aides à l'installation d'appareils de chauffage au bois au 1er avril 2024, le bois énergie étant le seul mode de chauffage concerné par la baisse des aides ! Or les chaudières bois permettent une décarbonation du chauffage simple, rapide, économique, sans impact sur le réseau électrique. Cette décision interroge au regard des avantages du bois énergie et de l'engagement de toute la filière pour accompagner la sortie du fossile dans le chauffage : développement d'équipements très performants (rendement, qualité de combustion) pour répondre aux exigences réglementaires de plus en plus strictes et augmentation très forte et rapide des volumes produits pour approvisionner le marché. Le bois énergie reste aujourd'hui la première énergie renouvelable en France et la filière bois représente pas moins de 450 000 emplois - la filière bois énergie environ 10 % de ces emplois - indispensable à l'équilibre de l'industrie de première transformation : éclaircies pour permettre de faire grossir les arbres choisis pour le sciage, granulation de la sciure, broyage des branchages. La filière bois française n'est compétitive qu'avec la bonne valorisation de ces connexes. Par ailleurs, la filière a pris des risques importants pour répondre présent ces dernières années et permettre aux Français de sortir des fossiles. La filière se retrouve désormais dans une situation difficile après avoir engagé de gros investissements en R et D et production, avec des stocks élevés de chaudières. C'est pourquoi elle lui demande si elle va reconsidérer la date du 1er avril 2024 pour la baisse des aides à l'installation d'appareils de chauffage au bois afin de reculer le délai qui permettra de donner un temps d'adaptation absolument nécessaire à la filière.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14326

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2024](#), page 343

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)